Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2022-459** **20/06/2022**

Date de mise en application : 18/06/2022
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 17/07/2022
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Avis de vacance d'un emploi d'expert de haut niveau, adjoint à la cheffe du service de la statistique et de la prospective

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(ETS)PP

Avis de vacance d'un emploi d'expert de haut niveau, adjoint à la cheffe du service de la statistique et de la prospective

JO du 18 juin 2022

Un emploi d'expert de haut niveau, adjoint à la cheffe du service de la statistique et de la prospective du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire est créé auprès de la cheffe du service. Cet emploi, classé en groupe I, est régi par le décret
n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'Etat.
Le service de la statistique et de la prospective est installé sur deux sites : le site parisien et le site d'Auzeville, près de Toulouse. L'emploi s'exerce au 3, rue Barbet-de-Jouy, à Paris 75007.

Description de la structure et missions principales de l'emploi

Le service de la statistique et de la prospective est un service transversal du secrétariat général, en charge de missions de statistiques, d'études, d'évaluation et de prospective. Il a la responsabilité de l'élaboration et de la diffusion de l'information statistique dans les domaines de compétence du ministère. Il est en charge des enquêtes communautaires dans les domaines agricole et agroalimentaire. Il anime et coordonne l'activité des services statistiques régionaux. Il anime et favorise le développement des réflexions stratégiques du ministère en matière économique, sociale et environnementale. Il dirige et oriente les fonctions de prospective. Il coordonne le programme ministériel d'études et les travaux d'évaluation et prend en charge leur suivi et la valorisation de leurs résultats.
Le service comprend 3 sous-directions, la sous-direction de la prospective et de l'évaluation, la sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires et la sous-direction des synthèses statistiques et des revenus, et deux bureaux transversaux, le bureau des méthodes et informatique statistiques et la mission de diffusion des données.
L'expert de haut niveau, adjoint à la cheffe de service, assiste ou supplée la cheffe de service dans ses fonctions de pilotage. Il assiste la direction des travaux d'études, de prospective, d'analyse économique et d'évaluation relatifs aux politiques publiques mises en œuvre. Il assiste la cheffe de service dans la définition des orientations stratégiques de la statistique agricole, en lien avec celles du ministère et celles de la statistique publique. Il veille à la bonne exécution du programme général de la statistique agricole. Il contribue à l'animation du service et à la coordination du réseau des services statistiques régionaux.
L'expert de haut niveau, adjoint à la cheffe de service, a en charge le suivi des dossiers internationaux, et représente le service à la réunion des directeurs des statistiques agricoles à Eurostat. Il pourra être en charge de certains projets de modernisation des opérations statistiques. Il assure la gestion du budget et des ressources humaines du service. Il est en charge du suivi des marchés et commandes effectués par le service. Il travaille en étroite collaboration avec, entre autres, les directions du ministère, FranceAgriMer, l'Agence de services et de paiement, l'Agence Bio, l'Office national des forêts, l'INSEE et Eurostat.

Profil recherché

Une expérience minimale de six ans d'activités professionnelles diversifiées et qualifiantes pour l'exercice des fonctions d'expert de haut niveau, adjoint à la cheffe du service de la statistique et de la prospective, est requise.

Les compétences attendues sont notamment :

- des capacités relationnelles et de prise de décision développées ;

- des compétences en communication orale et des capacités rédactionnelles ;

- un grand sens de l'organisation et des capacités à travailler à distance ;

- une grande connaissance de l'organisation du ministère, de ses enjeux et de ses missions ;

- des connaissances en conduite de projets d'amélioration des systèmes d'information et/ou en marchés publics seront un atout.

Conditions d'emploi

Les conditions d'emploi sont fixées par les articles 11 à 16 du décret du 31 décembre 2019 précité.
La durée d'occupation de l'emploi est de 3 ans, renouvelable une fois. En application de l'article 13 du même décret, la période probatoire est fixée à 6 mois.
La rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi. Elle comprend une part fixe brute comprise entre 100 332 et 125 170 euros. Un complément indemnitaire sera également versé en fonction de la manière de servir au cours de l'année précédente.

Procédure de recrutement

La procédure de recrutement est fixée par les articles 2 à 10 du décret du 31 décembre 2019 précité.

La secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire est l'autorité de recrutement et l'autorité d'emploi.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, sont transmises uniquement par courriel, dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, à la délégation à la mobilité et aux carrières et à la cheffe du service de la statistique et de la prospective, aux adresses suivantes :

- dmc.sg@agriculture.gouv.fr ;

- corinne.prost@agriculture.gouv.fr.

L'autorité de recrutement procède à la vérification de la recevabilité des candidatures. Elle en accuse réception et présélectionne les candidats à auditionner. L'audition des candidats est confiée à l'instance collégiale prévue par l'article 6 du décret 31 décembre 2019 précité. Elle est présidée par la secrétaire générale ou son représentant.
A l'issue de la procédure, les candidats non retenus sont informés.

Déontologie

Préalablement à sa nomination, la déclaration d'intérêt prévue à l'article L. 122-2 du

code général de la fonction publique sera demandée à la candidate ou au candidat retenu.
Dans le cas où la personne retenue aurait exercé une activité dans le secteur privé au cours des trois dernières années qui précédent, un contrôle de la compatibilité de cette activité avec les fonctions exercées serait effectué préalablement à la nomination par l'autorité hiérarchique qui pourrait, le cas échéant, saisir pour avis, préalablement à sa décision, le collège de déontologie du ministère ou la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, en application de l'article L. 124-7 du code précité.

Contacts

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de :

Mme Corinne Prost, cheffe du service de la statistique et de la prospective, 01-49-55-85-06, corinne.prost@agriculture.gouv.fr ;

Mme Claudine Lebon, déléguée à la mobilité et aux carrières, 01-49-55-41-55, claudine.lebon@agriculture.gouv.fr.

Références

Code général de la fonction publique.
Décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics.
Décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de directions de l'Etat.
Arrêté du 6 février 2020 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction au ministère de l'agriculture et de l'alimentation.